

Communiqué de presse

25 octobre 2017



Christian Dubreuil et Christophe Aubel

© C Baroche/ONF

L'Agence française pour la biodiversité et l'Office national des forêts s'unissent pour la reconquête de la biodiversité

Signature de leur première convention cadre

Acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national des forêts (ONF) ont signé à Rambouillet le 24 octobre 2017 leur première convention cadre. Leur objectif : conjuguer leurs efforts et leurs compétences pour soutenir les politiques publiques de reconquête de la biodiversité et de gestion des territoires forestiers publics. Cette convention a pour objectif de développer des synergies au service de la protection et de la reconquête de la biodiversité, impliquant les équipes des deux établissements, que ce soit au niveau des services centraux ou des équipes territoriales œuvrant dans toutes les régions et départements de France.

Mutualiser les compétences et les expertises des deux établissements

Connaissance de la biodiversité, R&D, gestion d'aires protégées, expertise technique, formation, éducation à l'environnement sont autant de missions que mènent aujourd'hui l'AFB et l'ONF. Elles vont dorénavant faire l'objet d'actions communes.

Les deux établissements vont contribuer, ensemble, à construire un réseau de surveillance de la biodiversité et un système d'information sur la biodiversité. Ils vont mettre en commun leur expertise naturaliste, en particulier pour les milieux terrestres et notamment forestiers gérés par l'ONF. Ces données viendront compléter celles sur les milieux marins, aquatiques et terrestres de l'AFB.

En tant que gestionnaires ou têtes de réseau d'espaces protégés, ils vont également développer les collaborations et aider à la transversalité en permettant une représentation croisée dans les instances nationales de chacun des établissements. Enfin, ils vont engager des réflexions pour coopérer sur des thématiques portées par des programmes nationaux : trame verte et bleue, zéro pesticide, pollinisateurs sauvage, séquence éviter réduire compenser...

Cette convention générale de partenariat a ainsi pour double objectif de :

- **favoriser le dialogue et le partenariat national entre les deux établissements**
- **susciter des coopérations opérationnelles plus ciblées**, thématiquement ou géographiquement.

"Je fonde beaucoup d'espoirs sur les réseaux naturalistes de l'ONF. L'AFB ne portera pas une image de nature mise sous cloche. La forêt en est l'illustration. Je souhaite longue vie à cette convention-cadre." a déclaré Christophe Aubel.

Christian Dubreuil a complété ses propos en assurant que « l'ONF a souhaité ce partenariat dès la création de l'AFB. La biodiversité est au cœur de la gestion durable de l'Office. C'est une vraie coopération de long terme que nous entreprenons avec enthousiasme ».

Contacts presse

ONF

Christiane Baroche
christiane.baroche@onf.fr
Tél. 01 40 19 58 07 ou 06 07 78 09 84

AFB - Agence Wellcom

Pierre Roy et Maguelonne Deschard
afb@wellcom.fr
Tél. 01 46 34 60 60

Agir plus efficacement dans le domaine de la police de l'environnement

Les deux établissements disposent à ce jour d'agents de terrain assermentés en charge de la police de l'environnement, présents en métropole comme outre-mer, qui assurent la protection de la biodiversité. L'un des objectifs de la convention cadre sera d'engager rapidement une réflexion sur la meilleure articulation et les formes de synergies à trouver entre les deux établissements pour améliorer et valoriser les missions de cette police de l'environnement.

Retrouvez la convention en ligne



Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'ONF rassemble près de 10 000 professionnels en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Pour en savoir plus :

www.onf.fr



@ONF_Officiel

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) est un établissement public du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France.

Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Pour en savoir plus :

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité